

**PERSONNEL :**

- 1 – Tableau des effectifs

**FINANCES :**

- 2 – Décisions Modificatives budgétaires  
2 bis - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2016  
3 – Tarifs de la garderie « Les Choucas de Flaine »  
4 – Tarifs de location des salles  
5 – Tarifs de la bibliothèque  
6 – Tarif de refacturation du carburant  
7 – Durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées  
8 – Indemnité de conseil du percepteur, exercice 2015  
9 – Subvention colonies de vacances FOL/UFOVAL 74  
10 – Cession d'une motoneige

**CONVENTIONS :**

- 11 – Convention portant soutien à la lecture publique - Savoie Biblio  
12 – Accord de classement au titre des monuments historiques d'éléments mobilier de la chapelle de Flaine  
13 – Convention Interclub Magland Désert Blanc (Subvention de l'association, mise à disposition d'un local)

**MARCHES PUBLICS :**

- 14 – Marchés assurances

**INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Ski de fond
- Cession du bus

Approuvé par  
Le Président

Patrick CHANCEREL

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL : pas défini**

	NOMS	TEL.	FAX	MAIL	C	P	A	E	D
<u>COMITE</u>	Patrick CHANCEREL Président SIF Elu Arâches	06.87.25.64.85		spar-flaine@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Thierry THEVENET Vice-Président Elu Magland	06.32.78.58.28- 04.50.34.72.67-		thevenet-roch@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc IOCHUM Maire d'Arâches-la-Frasse	04.50.72.88.13- 06.73.67.47.36-	04.50.90.07.63	iochum.marc@orange.fr	✓	✓			✓
	Didier VANDEBROUCK Elu Arâches	06.20.93.40.74-		didiervandebrouck@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Valérie SALES Elue Arâches	06.50.83.33.83		pharmaciedeflaine@gmail.com	✓			✓	✓
	Delphine AVENIER Elue Arâches	06.13.10.20.61		avenierdelphine@yahoo.fr	✓			✓	✓
	Guy FIMALOZ Suppléant Elu Arâches	06.81.16.61.14		guy.fimaloz@orange.fr	✓			✓	✓
	Hélène ROUX Suppléante Elue Arâches	08.75.41.12.86- 06.23.82.73.16		helene@lnroux.com ln@cafedealme.com	✓		✓		✓
	Josette CROZET Elue Magland	04.50.34.73.23- 06.11.09.51.20-		sylvain.crozet@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Marc MEYNET Elu Magland	04.50.89.02.03- 04.50.34.71.89- 06.60.64.71.89		marc.meynet.magland02@reseau. renault.fr	✓	✓			✓
	Jean-Luc PERRET Elu Magland	04.50.34.73.10- 06.11.14.12.16		jlperret74@gmail.com	✓	✓			✓
	Carmen VIFFRAY Elue Magland	04.50.58.37.19- 04.50.96.35.28		carmen.viffray@cabinetviffray.com	✓	✓			✓
	Maurice PETIT-JEAN Suppléant Elu Magland	04.50.34.72.59- 04.50.34.79.10- 06.85.02.12.00		maurice.petitjean2@wanadoo.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Suppléante Elue Magland	04.50.34.72.10- 06.70.06.81.13		vauthay.hubert@wanadoo.fr	✓	✓			✓
<u>SIF</u>	Patrice BONNAZ Directeur	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	pbonnaz@flaine.com		✓			✓
	Chantal DAUVE Directrice adjointe	04.50.90.82.75	04.50.90.86.76	c.dauve@flaine.com		✓			✓

C : Convoqué

P : Présent

A : Absent

E : Excusé

D : Diffusion

L'an deux mille quinze, le 17 Décembre 2015 à 13h30,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Flaine, sous la présidence de Patrick Chancerel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Didier Vandebrouck est désigné par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 1 : Tableau des effectifs**

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical :

- *Vu le code général des collectivités territoriales*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
- *Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement*

Considérant qu'aucune délibération concernant un tableau des effectifs n'a été retrouvé au Syndicat Intercommunal de Flaine ni au Centre de Gestion,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose au Comité d'adopter le tableau des emplois suivant :

**TITULAIRES :**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal	C	1	35 heures
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur principal	A	1	35 heures
Ingénieur	A	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	35 heures
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	35 heures
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	C	1	35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	

**NON TITULAIRES – SAISONNIERS :**

EMPLOI	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	MOTIF
<b>NON-TITULAIRES</b>		35 heures	
Secrétaire	1		Remplacement maladie longue durée
Responsable garderie	1		Création d'une nouvelle activité à l'essai
<b>SAISONNIERS</b>			
Saisonniers hiver	17		Accroissement saisonnier de l'activité
Saisonniers été	8		

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2016,
- AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2016.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 2 : Décisions Modificatives budgétaires**

M. Le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget.

1 - Il propose la décision modificative n° 4 au budget eau 2015, comme suit :

**BUDGET EAU 2015 - SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
611	Sous-traitance générale	4 149,90 €	
615	Entretien et réparation	- 3 000,00 €	
6161	Multirisques		
623	Publicité	- 1 000,00 €	
628	divers	10,00 €	
66111	Intérêts	- 159,90 €	
022	Dépenses imprévues		
TOTAL		- 0,00 €	0 €

**BUDGET EAU 2015 - SECTION INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
2156	Matériel spécifique d'exploitation	24 696,01 €	
2158	autres	- 24 696,01 €	
TOTAL		- €	- €

**Le Comité Syndical, après délibération, accepte les décisions modificatives 2015 n° 4.**

2 - M Le Président propose la décision modificative n° 3 au budget principal 2015, comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL 2015 - SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
60611	Eau et assainissement	- 4 048,00 €	
60612	Energie Electricité	2 418,00 €	
60613	Chauffage urbain	- 18 218,00 €	
60621	Combustibles	16,50 €	
60622	Carburants	13 011,50 €	
60631	Fournitures d'entretien	- 2 568,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	16 727,50 €	
60633	Fournitures de voirie	1 111,20 €	
60636	Vêtements de travail	- 17 237,58 €	
6064	Fournitures administratives	- 4 926,00 €	
6065	Livres, disques	- 1 578,00 €	
6067	Fournitures scolaires	1 257,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	- 2 222,00 €	
611	Contrats de prestations	500,00 €	
6132	Locations immobilières	12 609,00 €	
6135	Locations mobilières	6 854,00 €	
614	Charges locatives	6 631,50 €	
61521	Terrains	5 648,00 €	
61522	Bâtiments	- 5 547,00 €	
61523	Voies et réseaux	- 660,00 €	
61551	Matériel roulant	14 244,50 €	
61558	Autres biens mobiliers	14 974,50 €	
6156	Maintenance	7 390,30 €	
616	Primes d'assurances	- 1 927,50 €	
6182	Documentation générale	90,00 €	
6184	Versement à des organismes	490,00 €	
6225	Indemnités au comptable	518,20 €	
6226	Honoraires	- 2 132,00 €	
6231	Annonces et insertions	2 358,30 €	
6232	Fêtes et cérémonies	118,32 €	
6236	Catalogues et imprimés	- 675,50 €	
6238	Divers	934,60 €	
6241	Transports de biens	52,85 €	
6247	Transport collectifs	- 424,50 €	
6251	Voyages et déplacements	379,02 €	
6261	Frais d'affranchissement	401,42 €	
6262	Frais de télécommunication	10 776,23 €	
627	Frais bancaires	288,06 €	
62878	A d'autres organismes	- 1 269,99 €	
63512	Taxes foncières	- 1 648,00 €	
63513	Autres impôts locaux	- 675,00 €	
6358	Autres droits	87,00 €	
637	Autres impôts taxes	- 42,00 €	
6215	Personnel affecté par la commune	- 755,02 €	
6218	Autres personnel extérieur	1 025,00 €	
6332	Cotisations versées	- 504,39 €	

6336	Cotisations CNFPT	-	377,93 €	
6338	Autres impôts	-	302,53 €	
64111	Rémunération principale	-	25 662,85 €	
64112	NBI SFT	-	2 238,97 €	
64118	Autres indemnités		7 185,22 €	
64131	Rémunérations		42 417,29 €	
64138	Autres indemnités		18 733,41 €	
6451	Cotisations URSSAF		6 541,11 €	
6453	Cotisations aux caisses		26 889,25 €	
6454	Cotisations ASSEDIC		1 057,99 €	
6475	Médecine du travail	-	4,00 €	
651	Redevances pour concession	-	100,00 €	
6531	Indemnités	-	187,05 €	
6533	Cotisations retraite	-	71,84 €	
6541	Créances admises	-	590,18 €	
6554	Contributions aux organismes		234,00 €	
6558	Autres contributions obligation	-	47,90 €	
65584	Cantine scolaire	-	7 465,00 €	
657401	Subvention office de tourisme	-	50 000,00 €	
657406	Subvention soutien aux athlètes	-	8 000,00 €	
657407	Subvention évènementiel	-	4 000,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante		1 172,70 €	
6581	Charges diverses	-	1 995,60 €	
66111	Intérêts réglés			
6688	Autres			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		9 232,93 €	
678	Autres charges exceptionnel			
7338	Autres taxes			
773	Mandats annulés			
022	Dépenses imprévues	-	66 274,07 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**BUDGET PRINCIPAL 2015 - SECTION INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
164	Emprunt		
2128	Autres agencements	69 380,00 €	
2135	Installations générales	- 48 440,00 €	
2138	Autres constructions	- 88 000,00 €	
21533	Réseaux câblés	19 065,00 €	
21538	Autres réseaux	25 126,00 €	
21571	Matériel roulant voirie	- 36 490,00 €	
21578	Autres matériels et outillages	33 624,00 €	
2181	Installations générales	2 826,00 €	
2182	Matériel de transport	5 084,00 €	
2183	Matériel de bureau	7 043,00 €	
2188	Autres immobilisations	10 782,00 €	
2315	Installations matériel	- 9 128,00 €	
2318	Autres immobilisations	9 128,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, accepte les décisions modificatives 2015 n° 3.**

3 - M Le Président propose la décision modificative n° 1 au budget service des sports 2015, comme suit :

**BUDGET SERVICE DES SPORTS 2015 - SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Libellés		
60632	Fournitures de petit équipement	- 278,40 €	
6156	Maintenance	- 1 067,77 €	
6748	Autres subventions exceptionnelles	1 346,17 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, accepte les décisions modificatives 2015 n° 1.**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 2 BIS : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2016**

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Budget Principal :**

AFFECTATION	CREDITS 2015 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2015
20 - Immobilisations incorporelles	62 500,00 €	15 625 €
21 – Immobilisations corporelles	1 393 449,97 €	348 362 €
23 – Immobilisations en cours	686 430,00 €	171 607 €

**Budget annexe de l'eau :**

AFFECTATION	CREDITS 2015 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2015
20 - Immobilisations incorporelles	9 729,84 €	2 432 €
21 – Immobilisations corporelles	24 700,00 €	6 175 €
23 – Immobilisations en cours	306 335,00€	76 583 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :**

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2016 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2016, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2015 : 2 142 379,97 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 : 535 594 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2015 : 640 764,84 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 : 85 190 €

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 3 : Tarifs de la garderie « Les Choucas de Flaine »**

Monsieur le Président rappelle que l'ouverture d'une garderie a été validée en comité du 16 novembre 2015.

Il propose les tarifs et le règlement intérieur de cette garderie appelée « Les Choucas de Flaine ».

Le règlement intérieur est joint en annexe de la délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les tarifs et le règlement intérieur de la garderie « Les Choucas de Flaine ».**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 4 : Tarifs de location des salles**

Non voté, reporté.

Néanmoins, les élus ont précisé qu'ils ne veulent pas que le SIF s'occupe d'organiser des buffets pour les séminaires qui se dérouleraient dans les salles louées. Eventuellement, une liste d'entreprises spécialisées dans ce domaine sera fournie par le SIF aux demandeurs.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 5 : Tarifs de la bibliothèque**

Monsieur le Président rappelle que les recettes de la bibliothèque font partie de la régie multiservices. De nouveaux articles y sont vendus. Pour cela, Le Président propose la grille tarifaire ci-dessous :

**Abonnements bibliothèque**

Carte saison famille	25 €
Carte saison individuelle	15 €
Abonnement semaine individuel	5 €
Abonnement semaine famille	10 €
Prêt à l'unité	1 € ou 2 € suivant le livre emprunté
(Caution : 20 €)	

**Ventes Centre Culturel**

Livre Flaine La Création	25 €
Livre Portraits en altitude	25 €
Livre Marcel Breuer à Flaine	18 €
Puzzle Le Flaine	40 €
Poster	10 €
Carte postale	1€

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide ces tarifs qui seront appliqués à compter du 01/01/2016.**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 6 : Tarif de refacturation du carburant**

Monsieur Le Président explique que certains organismes de la station se servent en carburant aux pompes du Syndicat Intercommunal de Flaine.

Afin de leur refacturer le carburant, il est nécessaire de fixer un tarif. La facture est éditée en fin d'année civile.

Une convention entre le SIF et ces partenaires doit également être mise en place (jointe en annexe de la délibération).

Pour l'année 2015, le tarif proposé est de :

- 1,31 € / litre pour le gasoil routier
- 0,96 € pour le Gasoil Non-Routier (GNR)

L'Office du Tourisme est exempté de facturation.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **approuve ces tarifs pour l'année 2015**
- **autorise le Président à signer les conventions.**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 7 : Durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées**

Monsieur Le Président rappelle que jusqu'à l'exercice 2005, le versement des subventions d'équipement à des tiers était comptabilisé en charges, imputés en dépenses de la section de fonctionnement du budget, chapitre 65.

A compter de l'exercice 2006, la réforme de la comptabilité M14 a modifié les modalités de constatation de ces subventions.

Les subventions d'équipement versées ont été qualifiées «d'immobilisations incorporelles» permettant leur imputation directe en section d'investissement au sein d'un compte spécifique (compte 204), leur amortissement (compte 2804) et leur financement possible par emprunt. La durée d'amortissement n'est plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais en fonction de la durée de vie du bien financé.

L'arrêté du 29/12/11 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 est ainsi modifié :

« Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans ».

La présente délibération précise donc les conditions d'amortissement des subventions d'équipement qui financent :

- des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
- des biens immobiliers ou des installations : 15 ans
- des projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans
- des aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans

Le Comité Syndical est invitée à se prononcer sur les durées d'amortissement de ces subventions d'équipement.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide que les durées d'amortissement des subventions d'équipement sont fixées comme suit :**

- biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
- biens immobiliers ou des installations : 15 ans
- projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans
- aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 8 : Indemnité de conseil du percepteur, exercice 2015**

- Vu l'article 97 de la loi n°82213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, notamment pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

**Le comité syndical après en avoir délibéré, décide :**

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2015, soit 1 109,90 € ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur Municipal ;
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6225.

Cela représente un montant total de 1 155,63 € pour l'année 2015.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 9 : Subvention colonies de vacances FOL/UFOVAL 74**

Monsieur Le Président rappelle qu'une convention a été mise en place en 2014 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute –Savoie (FOL/UFOVAL 74) pour la participation financière aux colonies de vacances des enfants de Flaine. Cette participation est comptabilisée par enfant et par jour.

La convention est renouvelable par tacite reconduction.

La FOL/UFOVAL 74 sollicite le SIF pour augmenter sa participation et la porter à 3,55 € / jour / enfant pour 2016 (contre 3,50 € en 2015).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical**

- décide de donner 3,55 € / jour / enfant à UFOVAL pour 2016
- autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 10 : Cession d'une motoneige**

Non voté.

Il était envisagé de céder la motoneige noire dont le SIF ne se sert plus sur le forum. Or, sur l'activité ski de fond, la motoneige jaune actuellement en place ne fonctionne plus.

Par conséquent, la noire va remplacer la jaune au ski de fond. La motoneige jaune sera mise au rebus.

Par conséquent, le SIF ne mettra plus de motoneige à disposition des partenaires station (OT, Ecoles de ski, Club des sports, ...). L'information leur a été donnée en réunion station du mardi matin.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 11 : Convention portant soutien à la lecture publique - Savoie Biblio**

Monsieur Le Président explique que la convention portant soutien à la lecture publique avec Savoie Biblio est échue.

Par conséquent, une nouvelle convention est proposée pour 5 ans.

Celle-ci est jointe en annexe de la délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette convention et autorise M. Le Président à la signer.**

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 12 : Accord de classement au titre des monuments historiques d'éléments mobilier de la chapelle de Flaine**

Monsieur Le Président explique que le Syndicat Intercommunal de Flaine est propriétaire d'éléments de mobilier conservés de la chapelle de Flaine. Parmi ces éléments, l'autel, les chandeliers et les bancs ont été présentés à la Commission nationale des monuments historiques le 27 janvier 2015.

Ces objets ont été jugés d'un intérêt et d'une qualité suffisante pour qu'il ait paru souhaitable à la Commission de proposer leur classement parmi les monuments historiques. En effet, leur conservation présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public justifiant ce classement.

M. Le Président demande au comité syndical son accord pour ce classement.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ce classement et autorise Le Président à signer les documents relatifs au dossier.**

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 13 : Convention Interclub Magland Désert Blanc (Subvention de l'association, mise à disposition d'un local)**

Non voté. Il y a divergence des points de vue des élus sur ce sujet.

Il est prévu de fixer une rdv avec le Club des Sports de Flaine dans un 1<sup>er</sup> temps pour ensuite aborder le sujet de l'Interclub de Magland.

Fin décembre, un dossier de demande de subvention sera donné par les services du SIF à ce club en même temps que les autres demandeurs. Les demandes sont analysées lors du vote du budget.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 14 : Marchés assurances**

Un marché a été lancé, le 14/10/2015, sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la souscription à des contrats d'assurances. Il s'agit d'un groupement de commandes entre la 2CCAM, plusieurs communes et le Syndicat Intercommunal de Flaine. La 2 CCAM a organisé la consultation.

Ce marché se compose de 5 lots. Il est souscrit pour une durée de 4 ans.

La commission d'appel d'offres de la 2CCAM s'est réunie le 30/11/2015 pour l'ouverture des plis puis le 10/12/2015 pour l'analyse des offres.

Elle propose de retenir :

- **Lot n° 1 (Dommage aux biens)** : SMACL pour 8 391,89 € T.T.C. / an  
dont 8 034,95 € (offre de base) + 178,47 € (option « évènements naturels non reconnus comme catastrophes naturelles ») + 178,47 € (option « non prévus, non exclus »)

- **Lot n° 2 (Véhicules)** : Groupama pour 23 939 € TTC / an  
dont 21 779 € (Tous accidents) + 360 € (auto-mission) + 1 800 € (bris de machine)

- **Lot n° 3 (Responsabilité civile)** : Allianz pour 6 220,99 € T.T.C. / an  
dont 5 020,99 € (offre de base) + 1 200 € (ascenseurs)

- **Lot n° 4 (Protection juridique)** : Cie CFDP Cabinet Lalardie pour 1 367,30 € T.T.C./ an  
dont 1 285,30 € (collectivité) + 41 € (agents) + 41€ (élus)

- **Lot n° 5 (Garanties statutaires)** : Groupama pour 25 920 € T.T.C. / an (5,56 %) pour 10 jours de franchise

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- valide cette proposition
- autorise le Président à signer les marchés et tous les documents qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **Ski de fond :**

L'activité ski de fond au col de Pierre Carrée est assurée par le SIF. La sécurité est sous la responsabilité du maire d'Arâches. Celui-ci souhaite que les secours sur pistes de ski de fond soient cadrés et effectués dans les règles.

Pour cela, une organisation doit être mise en place. Une personne va être embauchée, et dans l'attente du retour de Bruno Dufourd, un pisteur d'Agy va être mis à disposition en renfort.

2 pisteurs-dameurs vont être mis en place, dédiés à cette activité. Un n° de téléphone portable leur sera affecté et communiqué via le dépliant et les différents supports.

GMDS mettra du matériel à disposition. La régulation sera assurée par GMDS. Si besoin, un pisteur de GMDS pourra venir aider sur un secours. Le scooter noir remplacera le jaune défectueux.

Cette organisation génère un coût supplémentaire de l'ordre de 17 000 € par rapport à la saison passée. Les élus valident la mise en place du ski de fond.

### **Activité Big Air Bag :**

Pour gérer l'activité Big Air Bag, une proposition a été demandée à la société HO5 en remplacement de l'agent du SIF actuellement en arrêt de travail. Le montant de la prestation est de 19 980 € TTC. Les élus valident la proposition de HO5.

### **Cession du bus :**

La 2CCAM a la compétence transports. Le transport scolaire va être assuré par un prestataire à partir du 04 janvier 2016 (en principe) et non plus en régie par le SIF.

Par conséquent, le bus du SIF n'a plus d'utilité régulière. Les élus décident de le vendre.

Une délibération sera prise en ce sens lors d'un prochain comité.

\*\*\*\*\*

## **AGENDA**

- Vœux du Président du SIF : le 04/01/2016 à 18h00 à la cantine scolaire de Flaine
- Réunion Finances : le 06/01/2016 à 9h00 au SIF
- Réunion Organisation du SIF (élus uniquement): le 06/01/2016 à 14h00 au SIF
- Vœux du maire d'Arâches : le 14/01/2016
- Vœux du maire de Magland : le 15/01/2016

## **DATES A FIXER**

- Rendu final de l'étude Stratorial (élus uniquement + percepteur)
- Rencontre GMDS / élus
- Rencontre Club des Sports / élus
- Prochain comité syndical

La séance est levée à 16h30.